

Jean-Claude Caron

**Charles de Montalembert, *Journal intime inédit. Tome V : 1849-1853*,
texte établi, présenté et annoté par
Louis Le Guillou et Nicole Roger-
Taillade, Paris, Honoré Champion,
2006, 831 p., ISBN : 2-7453-1347-9.
71,25 euros.**

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Jean-Claude Caron, « Charles de Montalembert, *Journal intime inédit. Tome V : 1849-1853*, texte établi, présenté et annoté par Louis Le Guillou et Nicole Roger-Taillade, Paris, Honoré Champion, 2006, 831 p., ISBN : 2-7453-1347-9.

71,25 euros. », *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [En ligne], 33 | 2006, mis en ligne le 03 novembre 2008. URL :

<http://rh19.revues.org/index1163.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://rh19.revues.org/index1163.html>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Tous droits réservés

nationale du village. Soit par leur éloquence passionnée (ainsi l'abbé Auzou, bientôt rival de Châtel), soit par des pratiques réformatrices : gratuité des sacrements, acceptation du travail dominical, suppression du jeûne et de l'abstinence, octroi systématique des funérailles religieuses, y compris pour les « pécheurs notoires », comédiens et autres républicains incroyants. Une foi simple se met ainsi place, conforme aux canons d'une religion populaire et tolérante, conforme à la maxime *Vox populi, vox dei*. Des contradictions, toutefois, ne tardent pas à apparaître. Châtel cultive une religion des Lumières qui incline au déisme et au rationalisme, quand Auzou privilégie une religion des sentiments. Châtel lui-même évolue vers une étrange synthèse entre catholicisme, protestantisme, maçonnerie, fouriérisme et phrénologie!

Outre ces dissensions, des problèmes financiers chroniques expliquent le déclin de ce culte non reconnu et non financé par l'État concordataire. Mais c'est le harcèlement des autorités qui donne le coup de grâce à l'Église française. Les hommages funèbres rendus à Napoléon II ou aux insurgés de juin 1832 font apparaître les liens étroits entre dissidences religieuse et politique, et provoquent un changement d'attitude notable des préfets de Louis-Philippe. L'occupation d'églises ou de presbytères est sévèrement proscrite, mais surtout, à partir de 1834-35, la loi sur les attroupements (1831) et la loi sur les associations (1834) sont appliquées aux dépens de l'Église française. Les communautés déclinent, les clercs renient leur culte et renouent avec le catholicisme, tel Auzou en 1839. Châtel, après une brève réapparition en 1848, s'éteint dans l'obscurité en 1857.

On regrette que les liens avec le socialisme et le féminisme, objets d'un chapitre décevant, ne soient pas davantage explorés, et que le récit se perde dans des histoires singulières et souvent anecdotiques de micro-communautés, sans recours aux sciences sociales. Il n'en reste pas moins que l'ouvrage de Iorwerth Prothero, prudent et fin, fera date dans l'historiographie des religions de l'âge romantique.

Emmanuel FUREIX

Charles de MONTALEMBERT, *Journal intime inédit. Tome V : 1849-1853*, texte établi, présenté et annoté par Louis Le Guillou et Nicole Roger-Taillade, Paris, Honoré Champion, 2006, 831 p., ISBN : 2-7453-1347-9. 71,25 euros.

Homme de foi catholique et partisan d'un ordre politique conservateur, Charles de Montalembert a tenu un journal intime qui permet de saisir les états d'âme, les joies et les souffrances, les bouffées d'orgueil à l'occasion, d'un individu profondément intégré dans le siècle. Car Montalembert est un combattant, rude et déterminé, auquel la monarchie de Juillet, puis la

Seconde République vont donner l'occasion de révéler son talent oratoire. Les années 1849 à 1853 présentées ici par Nicole Roger-Taillade et Louis Le Guillou sont ponctuées par un déclin assez brutal : celui de la position politique de Montalembert qui passe du statut de champion de la cause de l'ordre à l'Assemblée législative, époque de ses plus grands succès parlementaires de son propre aveu (on sait en particulier la joute oratoire qu'il a menée à l'occasion du vote de la loi Falloux), à celui de quasi paria de la vie politique, dans son propre camp. C'est que l'homme s'est brouillé avec le puissant qu'il a pourtant servi à sa manière et qui est passé de la fonction de président de la République à celui d'Empereur des Français.

Ce volume possède les qualités habituelles de la collection à laquelle il est attaché. Tout au plus regrettera-t-on que la référence historiographique sur laquelle s'appuie Nicole Roger-Taillade dans l'introduction soit le volume rédigé par Charles Seignobos pour le Lavis (gloire à Seignobos, mais reconnaissons que, depuis, la production a continué...). De plus, il nous semble que la qualification de « rival » donnée à Montalembert par rapport à Louis-Napoléon Bonaparte est discutable. Enfin, il est des lacunes dans l'index, comme en témoigne l'absence de la référence à Pierre Leroux, page 476. Cela posé, on ne peut qu'admirer l'édition critique de ce volume, signée par deux spécialistes hors pair. L'introduction, concise et précise, donne à comprendre l'essentiel en quelques pages, sans ménager la personnalité de Montalembert. Surtout, pièces à l'appui, elle affirme, pour la première fois de manière aussi nette, le rôle de l'homme dans la préparation du coup d'État du 2 Décembre. Loin de n'avoir été que l'homme qui a approuvé, dans une lettre célèbre publiée dans *L'Univers*, le coup d'État en appelant les catholiques à s'y rallier, Montalembert a été, de son propre aveu, consulté en amont du coup d'État. Une note, certes à éclaircir, précise en 1851 : « Le 13 mars, le 22 juillet et le 28 novembre, le Président ne craignait pas de se compromettre en comptant avec moi ! ». Montalembert, certes déçu et aigri de ne pas avoir été remercié pour son rôle, enfonce le clou au printemps 1852 : constatant que le prince-président a eu « peur de se compromettre avec lui » - ce qui expliquerait cette mise à distance -, il ajoute : « Comment n'a-t-il pas eu cette peur avant sa victoire, comme après ; et notamment le 22 juillet 1851 quand il m'a communiqué son projet de coup d'État, en disant qu'il ne lui manquait qu'un homme comme moi ; et le 28 novembre dernier, quand il m'envoyait son ministre des Affaires étrangères pour me prier de prévenir le Pape de ses intentions et de le prédisposer en sa faveur ? ». Le président et son entourage voyaient alors, si l'on en croit Montalembert, dans le député catholique un rouage important pour s'assurer du soutien ou de la bienveillance du clergé français, et même du pape.

Tirant le bilan de l'année 1849, Montalembert écrit : elle a « été l'année la plus brillante de ma vie publique. Depuis je n'ai fait que déchoir ». Trois ans plus tard, dans un texte intitulé « Résolutions », il constate : « À 42 ans,

par un concours de circonstances extraordinaires, et par suite de la noire ingratitude du Prince dont j'avais servi la cause avec un zèle si imprudent, ma carrière est brisée». Le «néant» dans lequel il dit se trouver lui pèse d'autant plus qu'il a le sentiment d'avoir été dupe plus que vaincu. Et peu lui importe de partager le sort de «toutes les grandeurs de la France constitutionnelle et parlementaire»... Paradoxalement, c'est *L'Univers* et Louis Veillot, ainsi qu'une partie des ultramontains et des légitimistes, qui deviennent ses adversaires politiques. L'homme qui souhaitait n'importe quel régime plutôt que la République se trouve mis au ban de la vie politique et constate qu'il est «humilié» par «le sentiment de [son] néant au milieu de cette société française dont [il croyait] être l'un des chefs»... Sentiment identique à la fin de l'année 1853 : «J'achève cette année au sein d'une morne tristesse : c'est la plus sombre, la plus triste, et surtout la plus nulle de ma vie [...]. Ma vie publique est tombée plus bas que jamais : il ne me reste même plus l'illusion d'un retour de fortune possible».

Montalembert rejoint la longue cohorte des hommes politiques condamnés au silence, de Guizot à Lamartine, même s'il n'a pas occupé une situation comparable à ces deux derniers. Il nous semble pourtant qu'il exprime un sentiment assez proche, entre désenchantement et rancœur, entre sentiment d'impuissance et sentiment de trahison, comme en témoignent les correspondances des deux hommes qui se sont succédé à la tête du gouvernement. Encore l'amertume de Montalembert est-elle plus tenace, car s'exprimant à l'encontre d'un chef d'État qu'il avait accepté de soutenir. Peu de consolations sont à noter, comme le note Montalembert lui-même dans une étiquette rubriquée intitulée «Jours heureux ou notables» : la belle élection à l'Académie française en janvier 1851, mais l'homme est encore bien en cour ; ou l'approbation donnée par Pie IX à son adhésion au régime issu du coup d'État. Mais c'est au prix d'une rupture très nette avec ceux de ses amis politiques qui ont été arrêtés, orléanistes ou légitimistes, et qui ne lui pardonnent pas ce qui leur apparaît comme une trahison. Sa propre rupture avec le prince-président, marquée par son refus d'accepter la confiscation du patrimoine des Orléans, ne change rien à l'affaire, pas plus que son refus de toute fonction politique. Il demeure pourtant l' élu du Doubs, même si le serment à prêter lui est douloureux. Le sentiment dominant est alors celui d'un «abandon et isolement universel».

Comme pour les correspondances de Lamartine et de Guizot, par exemple, le journal intime permet de prendre conscience de l'existence de réseaux, constitués de cercles plus ou moins intimes. Chez Montalembert, le réseau orléaniste est au premier plan, le légitimiste au second plan, le bonapartiste loin derrière. Quelques réflexions disent la douleur non acceptée de l'effondrement de la monarchie de Juillet : ainsi la mort de Louis-Philippe 1^{er} en 1850 est-elle saluée de la formule suivante : « injustement détrôné et exilé ». Parmi les autres brèves notices nécrologiques suivies d'une annotation,

signalons les noms de Frédéric Bastiat, (« économiste distingué »), de Baudin (« médecin, représentant montagnard de l'Ain, tué sur une barricade »), de Rio (« mon ancien secrétaire, tué comme curieux dans l'engagement sur le boulevard »), d'Audry de Puyraveau (« député républicain et impie »). Beaucoup sont signalés comme catholiques ou bons catholiques et Frédéric Ozanam est spécialement salué : « Perte immense pour la cause catholique et pour l'avenir de la France ».

Grâce aux annotations quotidiennes, mais aussi à des pièces fournies en fin de volume (« Relations avec le président Louis Napoléon », récapitulatif des « Invitations à dîner » reçues pour les années 1849 à 1853, qu'elles aient été honorées ou non, et liste des personnes invitées, « Connaissances ou relations nouvelles », « Rencontres ou relations importantes »), on prend conscience de l'importance de la sociabilité politique, religieuse, plus simplement conviviale à laquelle a sacrifié, apparemment sans déplaisir, Montalembert. Pour la seule année 1850, ce sont près de 120 invitations qui ont été reçues (on comparera avec Guizot, tel que révélé par sa correspondance avec sa fille Henriette), environ 90 ayant été apparemment acceptées, les autres étant suivies des annotations suivantes : empêché, excusé ou refusé. Les noms de Falloux, Pasquier, Molé, Thiers, Dupin, Noailles, y sont en bonne place, ainsi que le président de la République (neuf invitations, dont huit honorées, pour l'année 1850, parmi lesquelles un séjour de deux jours à Compiègne) et qu'une bonne partie des membres du gouvernement. Grâce à la liste des personnes invitées, on voit que Montalembert reçoit nombre de clercs (et pas des moindres : l'abbé Gerbet, l'abbé Desgenettes, l'évêque de Langres, Dom Guéranger, Mgr Dupanloup) et de laïcs engagés dans son combat (Léon Cornudet, Louis Veuillot). Au plan européen, le réseau polonais demeure important.

L'homme voyage, en France et en particulier en Bretagne, en Franche-Comté et en Auvergne, mais aussi en Angleterre, à Bruxelles, patrie de la famille de sa femme, née de Mérode, et à Rome, où il est reçu par le pape Pie IX et par un grand nombre de prélats occupant de hautes fonctions. Il lit également : Bossuet et Burke, Droz et de Maistre (« charmans (*sic*) »), ou encore *Le spectre rouge* de Romieu (« incroyable prophétie »), Saint-Simon (le mémorialiste), Montesquieu et Macaulay, Mérimée, Guizot et Heine, Newman, Mme de Staël et... les *Œuvres* de Louis Napoléon Bonaparte en trois volumes. Les annotations du journal ouvrent des champs multiples à l'historien. On y suivra, outre l'autobiographie en creux qui s'y dessine, la mise en exergue de l'action politique en général et parlementaire en particulier ; la pensée et la pratique d'un croyant ; la sensibilité de l'homme aux relations sociales, fondées sur l'amitié, mais aussi aux relations familiales ; une histoire, individuelle, du goût musical ; le rôle joué dans les réseaux européens, ici plutôt, mais pas exclusivement, du point de vue de la défense du catholicisme.

L'historien ne peut pas ignorer cette source pour suivre la vie politique

des années 1849-1851 en particulier, période passionnante où la République tanguait entre plusieurs options, sous le regard de ceux qui aspirent à sa déchéance. Montalembert n'est pas avare de qualificatifs, ceux de pitoyable, d'incendiaire, de ridicule caractérisant l'attitude ou les discours de ses adversaires républicains ; les socialistes sont quant à eux des barbares et les succès électoraux qu'ils enregistrent en mai 1849 l'inquiètent grandement, d'autant qu'ils ne proviennent pas seulement des villes, mais également des campagnes et de l'armée. Homme du Comité de la rue de Poitiers, Montalembert est au cœur de la vie politique dans les années 1849-1850. On peut parler, à son égard, d'un activisme qui frôle la frénésie, à voir le rythme quotidien de ses rencontres, séances parlementaires, dîners en ville, plages horaires consacrées à l'écriture, spectacles à l'occasion, etc. Parmi les domaines où sa compétence fait merveille, figure au premier rang la question de l'enseignement. Pourtant, la déception est là lorsque les combinaisons ministérielles sont discutées, et, entre orgueil naïf et objectivité réelle, Montalembert écrit au lendemain des élections de 1849 : « Je suis un peu étonné de ce que personne ne songe le moins du monde à moi ».

Mais, à lire ce journal, on perçoit que son auteur manque parfois de volonté, est plus velléitaire que ses adversaires et parfois ses amis, parmi lesquels il observe la montée en puissance de Falloux : une pointe de dépit et de jalousie s'exprime lorsqu'il apparaît que c'est ce dernier qui prend en main le combat parlementaire sur la question de l'enseignement et dont le nom sera accolé à la loi sur la liberté d'enseignement votée au printemps 1850. Mais le journal fourmille de regrets de n'avoir pas osé prendre la parole, avec l'aveu d'une angoisse surgissant à chaque fois. Et l'incapacité à se situer clairement dans un camp, ou à regretter de l'avoir fait sans en peser réellement les conséquences. L'homme est hésitant, bon orateur à l'occasion, mais très loin d'un Thiers, véritable animal politique. Son jugement sur ses pairs ne manque pas d'intérêt : sur Thiers, sur Tocqueville, sur Hugo, contre lequel il affirme avoir remporté son plus beau succès parlementaire en octobre 1849 et qu'il déteste cordialement, sur Lacordaire, dont il trouve scandaleuses et monstrueuses les conférences données à Notre-Dame. Montalembert est par ailleurs l'un des rares députés que les discours de Pierre Leroux n'offusquent pas. Il les juge le plus souvent dignes d'intérêt, en particulier celui du 20 novembre dont il rend ainsi compte : « Je vais fort tard à l'Assemblée, où j'ai le plaisir d'entendre un discours de Pierre Leroux, en faveur de l'extension du suffrage universel aux femmes. Je suis assez de son avis, d'abord parce que cela détruirait le suffrage universel, et ensuite parce qu'elles en useraient, s'il était maintenu, beaucoup mieux que les hommes ».

Montalembert mène une véritable guerre contre l'Université, les écoles normales, mais aussi contre les clubs et contre la liberté de la presse. On lira avec un intérêt particulier les pages consacrées au 13 juin 1849, où sa pensée réactionnaire (retour à la monarchie, fin de la République) s'expose sans

pard, prolongée dans le domaine artistique. Attaqué par les ultramontains (Veuillot) et par les républicains, Montalembert peine à garder un cap qui le fâche avec d'anciens amis, clercs comme laïcs. On lira également ses propos sur le ministère d'octobre 1849, sur la loi Parieu, sur la loi Falloux, sur celle du 31 mai 1850, sur les débats relatifs à la révision de la constitution, sur l'affaire Changarnier. En choisissant le camp du président, Montalembert se coupe de nombre de ses amis et soutiens à l'Assemblée, sans en retirer de véritables profits. Les pages relatives à l'automne 1851 dépeignent de façon très intéressante le climat délétère qui règne alors entre l'Élysée et l'Assemblée, le bras de fer qui s'est engagé, la montée en puissance de l'hypothèse d'un affrontement physique. Face au coup d'État, Montalembert se montre assez pitoyable : il signe dans un premier temps une protestation ; puis accepte de faire partie de la Commission consultative créée par l'auteur du coup d'État pour remplacer l'Assemblée, après avoir consulté une foule de personnes aux avis contradictoires. Tancé pour son hésitation par Morny, qui lui reproche de désavouer tout haut ce qu'il avait conseillé tout bas, il se défend maladroitement (mais non sans honnêteté) en rappelant qu'il n'avait pas envisagé de coup d'État sans la participation de la minorité conservatrice et élyséenne... Montalembert rencontre Louis-Napoléon et décide de répondre à son appel, justifiant sa position par sa volonté de défendre l'Église, et ajoute : « Quant à moi, je déclare que, chassé pour chassé, j'aime bien mieux l'être par des lanciers et des grenadiers, comme en 1851, que, comme en 1848, par une horde d'ivrognes, conduite par des histrions tels que Lamartine et Bocage ». Et il envisage de suite, de concert avec Fortoul, les « rudes coups » à porter à l'Université, qui demeure sa bête noire, et demande à Louis-Napoléon de combattre « l'esprit universitaire et rationaliste ».

L'accord de façade ne résistera pas longtemps et le projet de Statut organique de la liberté d'enseignement proposé par Montalembert sera enterré : il visait à offrir à l'Église une liberté quasi illimitée. De même, Montalembert est-il déçu de comprendre qu'il ne sera pas le principal inspirateur de la constitution, comme il l'espérait. Globalement, tout ce qu'il propose est plus ou moins rejeté. Du côté de l'opinion publique et de ses anciens amis, il devient l'homme à abattre, le chef du « parti des cochons », le « Judas de la Chambre », seul Louis Veuillot lui témoignant de l'aménité... Le décret de « spoliation » des biens de la famille d'Orléans lui porte le coup de grâce. Son discours de réception à l'Académie française est perçu par lui comme la dernière grande journée de sa vie publique. Il y attaque avec véhémence le principe d'égalité et l'esprit de 1789 – plusieurs passages seront censurés avant publication dans la presse et l'impression en brochure en sera interdite. Montalembert persiste néanmoins dans ses irrésolutions, hésitations et autres velléités. Un exemple parmi d'autres : assister ou non à la cérémonie d'installation du Sénat et du Corps législatif aux Tuileries, afin d'y prêter serment. La position adoptée – y aller – est ainsi justifiée : « je me décide à y aller pour

ne pas avoir l'air de trop boudier». Et de prêter serment, bien que cela soit analysé comme une «torture indigne»...

Montalembert intervient rarement au corps législatif (le «Corps-mort»), mais n'hésite pas à y faire de l'opposition. Il constate toutefois son isolement, et est en particulier peiné de voir que le camp catholique, malgré des exceptions, se rallie assez massivement à Napoléon III, et pas seulement en France. Ses réseaux belges, italiens, polonais sont favorables, dans leur ensemble, à un régime qui affirme s'appuyer sur l'Église. Il s'étonne de ralliements au régime parmi ses proches. Sans pour autant perdre une certaine forme de lucidité. Lors d'une conversation avec Guizot, de Broglie, Vitet et Corcelles, l'analyse est partagée entre ces politiques déçus : « nous prévoyons une réaction anti-religieuse provoquée par l'inexcusable servilité du clergé actuel ». Ces quelques centaines de pages noircies par Montalembert, en sus de ses travaux érudits, de ses discours parlementaires, de sa correspondance, ne se laissent que rarement aller à évoquer ses sentiments intimes relevant de la sphère privée. On y découvre pourtant un personnage complexe, aussi mal à l'aise en politique, en définitive, qu'un Tocqueville, dont il n'atteint ni les succès politiques (ce dernier fut ministre), ni le prestige intellectuel que lui valut la *Démocratie en Amérique*. L'homme n'est pourtant pas médiocre et pas dénué d'intelligence de son siècle. Mais il est inadapté aux arcanes de la politique, trop souvent velléitaire, fasciné par la peur du désordre social (certes Tocqueville l'est aussi), et assez peu constant, le plus souvent, dans ses choix. Il tend à agir à contretemps, une chose qui ne pardonne guère en politique. On lira pourtant avec intérêt et plaisir ce journal intime d'un homme qui, atteignant la quarantaine, se trouve, non sans quelque affect, déjà vieux, usé, désillusionné. Usant d'une liberté de ton mesurée, même dans cet exercice très particulier qu'est la rédaction d'un journal intime (dont on aurait tort de penser, pour autant, que Montalembert n'imaginait pas qu'il serait publié), il donne à voir sous un jour nouveau la vie politique d'une période particulièrement intéressante de l'histoire politique française. Il convient donc de remercier une fois encore les responsables de cette publication qui mettent à la disposition du public une source importante pour l'historien du XIX^e siècle.

Jean-Claude CARON

Joan L. COFFEY, *Léon Harmel. Entrepreneur as Catholic Social Reformer*, Notre Dame (Indiana), University of Notre Dame Press, 2003, 340 p. ISBN : 0-268-03360-9. 48 dollars.

Ce livre, qui appartient à une collection consacrée au catholicisme social, présente une étude du catholique légitimiste Léon Harmel (1829-1915), qui en 1854 prit la direction d'une petite fabrique familiale de fil à Val-des-Bois,